



Présidence française de l'Union Européenne
French Presidency of the European Union



63ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies
Première Commission

« Armes nucléaires »

Intervention de

S.E. l'Ambassadeur Éric Danon,
Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement à Genève
au nom de l'Union Européenne

New York, 14 octobre 2008

* *
*

63th session of the United Nations General Assembly
First Committee

“Nuclear Weapons”

Statement by

H.E. Ambassador Eric Danon,
Permanent Representative of France
to the Conference on Disarmament in Geneva
on behalf of the European Union

New York, 14 October 2008

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union Européenne.

1. La Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, se rallient à la présente déclaration.
2. Il est indéniable que la sécurité internationale continue d'être compromise et menacée, tant sur le plan mondial que régional, par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et par le risque que des acteurs non-étatiques aient accès à de telles armes. La découverte à plusieurs reprises d'activités nucléaires clandestines est un motif de profonde préoccupation pour la communauté internationale, de même que la prolifération de missiles balistiques de portée de plus en plus longue. Il est donc de la plus haute importance que tous les accords existants en matière de désarmement et de non-prolifération soient mis en œuvre et pleinement respectés.
3. L'Union européenne est pleinement engagée en faveur du maintien, de la mise en œuvre et du renforcement des traités et des accords en matière de désarmement et de non-prolifération. Des progrès en matière de désarmement et de non-prolifération sont nécessaires, conformément aux instruments pertinents existants et par la négociation de nouveaux traités, comme un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs.
4. Le TNP, fondé sur trois piliers se renforçant mutuellement, non-prolifération, désarmement et usages pacifiques de l'énergie nucléaire, constitue un cadre multilatéral unique et irremplaçable pour le maintien, le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Le Traité demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, ainsi que le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI et un élément capital du développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire. Compte tenu des défis actuels dans le domaine de la sécurité internationale, notamment les risques de prolifération, nous sommes convaincus que le TNP est aujourd'hui plus important que jamais. Il est de notre devoir de préserver et de renforcer son autorité et son intégrité. A cet effet, l'UE continuera à promouvoir tous les objectifs contenus dans le Traité.
5. L'UE se félicite de la conclusion satisfaisante de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui s'est tenue à Genève du 28 avril au 9 mai, et qui a permis des débats approfondis sur toutes les questions de l'ordre du jour et la résolution des principales questions de procédure pour la suite du cycle d'examen. L'UE se félicite que les Etats parties, y compris les Etats Parties dotés de l'arme nucléaire, aient réaffirmé durant cette session leur engagement commun pour maintenir l'intégrité et l'autorité du Traité. Les Etats membres de l'UE ont activement contribué aux délibérations par leurs vues et leurs propositions.

* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

6. L'UE continuera à travailler pour assurer la réussite de l'actuel cycle d'examen. Elle s'attachera à ce que, de manière équilibrée, efficace, concrète et pragmatique, la Conférence de 2010 examine les moyens de renforcer les efforts internationaux de lutte contre la prolifération, de poursuivre le désarmement et d'assurer le développement responsable des usages pacifiques de l'énergie nucléaire par les pays désireux de développer leurs capacités dans ce domaine.
7. L'UE reste pleinement engagée, sur la base de sa Position Commune de 2005 à laquelle elle se tient, à œuvrer en faveur du renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire. L'UE continue de soutenir les décisions et la résolution adoptées à la Conférence d'Examen et de Prorogation du TNP de 1995 et le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000, tout en prenant en compte la situation actuelle.
8. L'UE constate que de sérieux défis de prolifération sont apparus ces dernières années et appelle la communauté internationale à y faire face avec conviction et à s'attaquer résolument à tout nouveau défi de ce type dans les années à venir.
9. Nous réitérons notre appui à un régime de non-prolifération efficace et universel basé sur le TNP et les garanties internationales de l'AIEA et soulignons la nécessité de renforcer ce régime. Nous reconnaissons pleinement le droit inaliénable des Etats parties aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément aux dispositions pertinentes du Traité. Nous sommes convaincus que le développement des programmes d'énergie nucléaire civile par les pays qui souhaitent s'engager dans cette voie doit se faire dans le strict respect des normes les plus exigeantes de sûreté, de sécurité, et de non prolifération, et devrait conforter l'intégrité du régime de désarmement et de non-prolifération. Mais nous rappelons que la communauté internationale doit absolument empêcher tout détournement de programmes nucléaires civils aux fins de développer des armes nucléaires.
10. L'UE souligne à cet égard le rôle essentiel et unique de l'AIEA pour vérifier le respect par les Etats de leurs engagements de non-prolifération nucléaire. Le système des garanties internationales de l'AIEA est la base irremplaçable de vérification du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Les Accords de Garanties généralisés de l'AIEA et les Protocoles Additionnels constituent le standard de vérification actuel. L'UE considère que le Protocole Additionnel fait partie intégrante du système de garanties de l'AIEA et que l'adhésion à cet instrument est un des moyens essentiels de vérifier le respect par les Etats parties de leurs obligations au titre de l'Article III du TNP. Nous appelons instamment tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer et mettre en vigueur leur Accord de garanties et le Protocole Additionnel. Les Etats membres de l'UE travaillent au sein du NSG pour faire de la ratification du Protocole additionnel une condition pour l'exportation de biens et technologies nucléaires.
11. Nous souhaitons également appeler à nouveau l'attention sur les conséquences potentielles d'un retrait du TNP pour la paix et la sécurité internationales. Les contributions et les discussions au cours de la première et la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2010 se sont avérées très utiles. Nous exhortons à l'adoption, au cours de ce cycle d'examen, de mesures visant à décourager le retrait du traité et à faire face aux conséquences d'un retrait du TNP, y compris par la suspension des coopérations nucléaires. Nous continuons également à œuvrer en faveur de l'adhésion universelle au TNP et appelons ceux qui ne sont pas encore parties au TNP à adhérer au Traité en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires.

12. Par ailleurs, l'Union Européenne confirme son engagement en faveur de contrôles des exportations nationaux et internationalement coordonnés robustes afin de compléter nos obligations en vertu du TNP et soutient le renforcement du Groupe des Fournisseurs Nucléaires (NSG). L'UE appelle le NSG et le Comité Zangger à partager leur expérience sur les contrôles des exportations avec des Etats non-membres afin de relever les nouveaux défis liés à la prolifération provenant d'une augmentation du commerce mondial sur les biens liés au nucléaire.
13. L'UE attache une grande importance à la lutte contre le terrorisme et soutient toutes les mesures destinées à empêcher les terroristes d'acquérir des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou des matières qui y sont liées, leurs vecteurs, ainsi que des matières radiologiques. La résolution 1540 du CSNU et les résolutions 1673 et 1810 qui l'ont suivie jouent un rôle crucial à cet égard. Nous saluons le travail de l'AIEA dans le domaine de la prévention du terrorisme nucléaire, en particulier au travers du Fonds pour la Sécurité Nucléaire, que l'UE continue de soutenir. Nous soutenons aussi les activités de l'AIEA permettant d'assurer un meilleur contrôle des matières nucléaires et radioactives et d'améliorer la capacité des Etats à détecter et répondre aux trafics illicites de matières nucléaires et autres matières radioactives. L'UE appelle tous les Etats qui ne l'ont pas fait à signer et ratifier la Convention pour la Répression des Actes de Terrorisme Nucléaire et la Convention pour la Protection Physique des Matières Nucléaires (CPPMN) et son amendement dès que possible.
14. L'UE se félicite de l'initiative lancée par le Directeur Général de l'AIEA pour discuter des approches multilatérales du cycle du combustible. L'AIEA doit jouer un rôle moteur dans ces discussions. L'UE estime qu'il est temps de mettre au point des mesures concrètes dans ce domaine. Des mécanismes multilatéraux équilibrés contribueraient de manière significative à répondre aux préoccupations des pays bénéficiaires concernant la sécurité d'approvisionnement, en facilitant l'accès au combustible nucléaire et aux services associés, à diminuer le besoin d'investir dans des technologies du cycle complexes et coûteuses, ainsi qu'à réduire les préoccupations en matière de prolifération et de sécurité nucléaires. L'UE accueille favorablement les propositions faites à ce jour, en particulier celles soutenues ou portées par certains de ses Etats Membres. Les différentes propositions sont bienvenues. L'Union européenne souligne l'importance de proposer des solutions qui répondent aux besoins des Etats souhaitant développer les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, tout en privilégiant le maximum de sûreté et de sécurité. L'Union européenne examine actuellement avec attention la possibilité d'apporter une contribution financière au projet ambitieux de banque de combustible, sous l'égide de l'AIEA, initié par l'ONG Nuclear Threat Initiative (NTI). Ce projet constitue une première étape dans la mise en œuvre d'une réflexion engagée depuis longtemps et qui mérite d'être poursuivie encore. L'Union européenne souhaitera d'ailleurs participer à l'élaboration des paramètres précis de cette Banque.

Monsieur le Président,

15. Le programme nucléaire de l'Iran pose un défi important au régime de non-prolifération. L'Iran a dissimulé pendant plus de vingt ans une série d'activités nucléaires clandestines et poursuit l'enrichissement et des activités liées à l'eau lourde, tout en développant simultanément un programme de missiles balistiques de moyenne portée .
16. En adoptant la résolution de sanctions 1835 sur le programme nucléaire iranien sur la base de l'article 41 du chapitre VII de la Charte des Nations unies, le Conseil de Sécurité a envoyé à

nouveau un message ferme de la détermination de la communauté internationale à l'Iran. Nous déplorons le non-respect persistant par l'Iran des exigences du Conseil de Sécurité et du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA par le refus de suspendre l'enrichissement, de faire toute la lumière sur ses activités passées et présentes, et d'accorder à l'AIEA l'accès et la coopération que celle-ci demande pour régler les questions en suspens mentionnées dans ses rapports, afin de restaurer la confiance. L'UE est particulièrement préoccupée par le dernier rapport du directeur général de l'AIEA du 15 septembre; elle partage la « grave préoccupation » du directeur général de l'AIEA alors que l'Iran ne répond pas à des questions relatives à de possibles activités liées à la conception et à la fabrication des armes nucléaires. Nous appelons instamment l'Iran à respecter les demandes du Conseil de Sécurité et de l'AIEA, y compris la suspension des activités liées à l'enrichissement et des activités de retraitement ainsi que de tous les projets liés à l'eau lourde. L'UE reste engagée à trouver rapidement une solution négociée au dossier nucléaire iranien et nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur d'une double approche. Nous exhortons l'Iran à ouvrir la voie aux négociations en se conformant aux Résolutions 1737, 1747, 1803 et 1835 du CSNU. Nous réaffirmons notre soutien aux propositions présentées à l'Iran en Juin 2006 par le Secrétaire Général et Haut Représentant de l'Union Européenne, et développées dans une offre révisée remise à l'Iran le 14 juin.

17. L'Union européenne continue à soutenir le processus des pourparlers à Six et l'objectif de dénucléarisation de la Corée du Nord, conformément à la résolution 1718 du Conseil de Sécurité. L'UE souligne l'importance d'une application prompte et complète des engagements contenus dans le Communiqué Conjoint du 19 septembre 2005. L'UE appelle la RPDC à respecter pleinement les résolutions du Conseil de sécurité 1695 et 1718 ainsi que ses obligations au titre du Traité de Non-prolifération, y compris l'application de son accord de garanties généralisées avec l'AIEA. L'UE rappelle l'obligation de la RPDC de ne pas procéder à des exportations sensibles sources de prolifération. Nous avons été particulièrement préoccupés par l'annonce de la Corée du Nord du redémarrage de ses installations de Yongbyon. Nous saluons l'accord récemment intervenu entre les Etats-Unis et la Corée du nord en vue de la reprise du démantèlement des installations nucléaires nord-coréennes. Elle constitue une avancée en vue de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du nord.

Nous espérons que les pourparlers des Six permettront d'avancer dans la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de février 2007. L'UE va continuer à contribuer au processus de dénucléarisation, notamment par une Action Commune adoptée par le Conseil en Novembre 2007 pour soutenir l'AIEA dans ses activités de contrôle de l'arrêt des installations nucléaires en Corée du Nord.

18. L'UE a noté avec préoccupation la déclaration du directeur général de l'AIEA du 25 avril 2008 relative à des allégations concernant une installation nucléaire non déclarée en Syrie. Elle se félicite que l'AIEA ait décidé de mener, fin juin, des investigations concernant celle-ci et appelle la Syrie à coopérer pleinement avec l'Agerice afin de lui permettre de remplir son mandat dans des conditions satisfaisantes. L'Union Européenne reste dans l'attente du rapport d'inspection de l'AIEA.
19. L'UE souligne la nécessité d'œuvrer pour le désarmement général. La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements de même que la confiance, la transparence et la réciprocité, constituent des éléments indispensables à la sécurité collective. Nous nous félicitons des mesures de désarmement nucléaire prises par les deux Etats dotés d'armes

nucléaires de l'UE et de leurs initiatives dans ce domaine. L'UE invite la communauté internationale à œuvrer en faveur d'initiatives concrètes et réalistes en matière de désarmement, en promouvant notamment :

- la ratification universelle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'achèvement de son régime de vérification, ainsi que le démantèlement, dès que possible, de toutes les installations d'essais nucléaires, de manière transparente et ouverte à la communauté internationale ;
- l'ouverture sans délai et sans pré-conditions de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, ainsi que la mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières ;
- la mise au point par les puissances nucléaires de mesures de confiance et de transparence ;
- des progrès supplémentaires dans les discussions en cours entre les Etats-Unis et la Russie sur le développement d'un arrangement juridiquement contraignant post-START, ainsi qu'une réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires conformément à l'article VI du TNP, en particulier par les Etats qui possèdent les plus larges arsenaux ;
- la prise en compte des armes nucléaires tactiques, par les Etats qui en possèdent, dans les processus globaux de maîtrise des armements et de désarmement en vue de leur réduction et de leur élimination ;
- l'ouverture de consultations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire ;
- l'adhésion et la mise en œuvre par tous du Code de conduite de la Haye
- au-delà, une mobilisation dans tous les autres domaines du désarmement.

20. L'UE attache la plus grande importance à une entrée en vigueur le plus tôt possible du traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et à l'achèvement de son régime de vérification. Une nouvelle dynamique en faveur de l'entrée en vigueur du traité est perceptible et il nous faut la confirmer, notamment dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP en 2010. L'UE se félicite des récentes ratifications du TICE par la Colombie, la Malaisie, la Barbade, les Bahamas, la République dominicaine et Palau. Nous réitérons notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, et plus particulièrement aux neuf Etats de l'annexe II du Traité, à signer et à ratifier le Traité sans délai et sans conditions. Nous continuons de soutenir activement la tâche du Représentant Spécial des Etats ayant ratifié dans son travail de promotion de l'adhésion universelle au Traité.
21. Dans l'attente de l'entrée en vigueur du Traité, nous appelons tous les Etats à respecter un moratoire et à s'abstenir de toute action contraire aux obligations et dispositions du TICE. En outre, l'UE demande instamment aux Etats concernés de démanteler dès que possible toutes leurs installations d'essais nucléaires de manière transparente et ouverte à la communauté internationale.
22. L'UE appelle en outre les Etats ayant signé ou ratifié le Traité à verser toutes leurs contributions à la Commission Préparatoire du TICE dans les délais requis et sans conditions. L'UE, qui remplit ses obligations financières, apporte en outre son soutien au TICE dans des domaines tels que la formation, l'acquisition de capacités et le renforcement des performances du système mondial de vérification.
23. L'UE attache une claire priorité à la négociation, sans pré-condition, à la Conférence du Désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs (TIMPF), en tant que moyen de renforcer le

désarmement et la non-prolifération. Cette question constitue une priorité qui est mûre pour une négociation. L'UE souligne l'importance de la Conférence du Désarmement comme unique forum multilatéral à la disposition de la communauté internationale pour les négociations en matière de désarmement. L'UE est encouragée par les débats informels interactifs qui ont eu lieu durant la session annuelle 2008. L'UE a indiqué qu'elle pouvait accepter la proposition 1840 en l'état, et a ainsi fait preuve de sa bonne volonté et de sa détermination à sortir de l'impasse. Nous appelons toutes les délégations à faire preuve de flexibilité et de responsabilité et à se joindre au consensus sur cette proposition. En attendant l'entrée en vigueur du TIPMF, l'UE appelle tous les Etats à déclarer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou pour d'autres engins nucléaires explosifs, ainsi qu'à démanteler leurs capacités de production. Nous nous félicitons de ce que quatre Etats dotés de l'arme nucléaire aient établi un tel moratoire.

24. L'UE soutient la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, et se félicite de la réduction des armes nucléaires stratégiques et de leurs vecteurs depuis la fin de la Guerre Froide ainsi que des mesures importantes prises par deux Etats membres de l'Union à cet égard. Nous soulignons la nécessité d'une réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires conformément à l'article VI du TNP, en particulier par les Etats qui possèdent les plus larges arsenaux. Dans ce contexte, nous reconnaissons le principe d'irréversibilité pour guider toutes les mesures dans le domaine du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements, en tant qu'ils apportent une contribution au maintien et à la mise en œuvre de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, en prenant en compte ces conditions. Nous poursuivons des efforts pour instaurer la transparence comme une mesure de confiance volontaire pour soutenir de nouveaux progrès dans le désarmement. L'UE se félicite de la transparence accrue dont font preuve certains Etats dotés de l'arme nucléaire sur les armes nucléaires qu'ils détiennent et appelle les autres à en faire autant.
25. Tout en se félicitant des réductions d'armes nucléaires déployées et de leurs vecteurs permises par les Traités START et SORT, l'Union Européenne relève que ces traités expireront respectivement en 2009 et 2012 et insiste sur la nécessité de progrès supplémentaires. A cet égard, l'UE est encouragée par les discussions en cours entre les Etats-Unis et la Russie sur le développement d'un arrangement post-START et se félicite en particulier de l'annonce récente suivant la réunion de Sotchi selon laquelle ils travailleront en vue d'un instrument juridiquement contraignant.
26. L'UE appelle aussi tous les Etats ayant des armes nucléaires non-stratégiques à les inclure dans leur maîtrise générale des armements et les processus de désarmement en vue de leur réduction et de leur élimination. Elle souligne également l'importance, du point de vue du désarmement nucléaire, des programmes pour la destruction et l'élimination des armes nucléaires et l'élimination de matières fissiles relevant du partenariat mondial du G8.
27. L'UE reconnaît la grande valeur des assurances de sécurité existantes, juridiquement contraignantes, fournies par les Protocoles aux accords créant les zones exemptes d'armes nucléaires et celle des déclarations unilatérales des Etats dotés de l'arme nucléaire, constatées par la résolution du Conseil de Sécurité 984 de 1995 et réaffirmées à plusieurs reprises, notamment lors de la 6ème Conférence d'examen du TNP, aux Etats non dotés de l'arme nucléaire sur l'usage ou la menace de l'usage d'armes nucléaires. Les assurances positives et négatives peuvent jouer un rôle important dans le régime du TNP et peuvent servir d'incitation à renoncer à l'acquisition d'ADM. Nous nous engageons à promouvoir l'examen des assurances de sécurité.

28. L'UE continue à attacher une grande importance au développement de zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN) internationalement reconnues, établies sur la base d'arrangements librement conclus entre Etats des régions concernées, tel que prévu dans les lignes directrices adoptées par l'UNDC en 1999. Les zones exemptes d'armes nucléaires renforcent la paix et la sécurité régionale et mondiale et sont un moyen de promouvoir le désarmement nucléaire, la stabilité et la confiance. Nous nous félicitons et appuyons la signature et la ratification par les Etats dotés de l'arme nucléaire des protocoles pertinents aux ZEAN, une fois menées à bien les consultations nécessaires. Nous espérons que les questions en suspens concernant les zones exemptes d'armes nucléaires pourront être résolues au travers de consultations approfondies, conformément aux lignes directrices de l'UNDC et avec l'accord de toutes les parties impliquées.
29. L'UE reste engagée pour la pleine mise en oeuvre des résolutions sur le Moyen-Orient adoptées par le Conseil de Sécurité et par la Conférence d'Examen et de Prorogation du TNP de 1995. L'UE appelle les Etats de la région à établir une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, effectivement vérifiable. Nous appelons tous les Etats de la région qui ne l'ont pas encore fait à accéder au TNP, aux conventions d'interdiction des armes biologiques et chimiques et à conclure avec l'AIEA une accord de garanties généralisées et un protocole additionnel.

Monsieur le Président,

30. Nous devons travailler ensemble et être unis pour rendre le monde plus sûr. L'UE appelle tous les Etats à œuvrer en faveur du désarmement, conformément à l'article VI du TNP, et à rendre le régime de non-prolifération plus efficace.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Mr. Chairman,

I have the honour to speak on behalf of the European Union,

1. I speak on behalf of the European Union. The Candidate Countries Croatia* and the former Yugoslav Republic of Macedonia*, the Countries of the Stabilisation and Association Process and potential candidates Bosnia-Herzegovina and Serbia, and the EFTA country Iceland, member of the European Economic Area, as well as Ukraine and the Republic of Moldova, align themselves with this declaration.¹
2. It cannot be denied that international security continues to be compromised and threatened, both globally and regionally, by the proliferation of weapons of mass destruction and their means of delivery, and by the risk that non-State actors could gain access to such weapons. The discovery on a number of occasions of clandestine nuclear activities is matter of deep concern to the international community, as is the proliferation of ballistic missiles of increasingly great range. It is thus of the utmost importance that all existing disarmament and non-proliferation agreements are properly implemented and fully complied with.
3. The European Union is fully committed to maintaining, implementing and strengthening disarmament and non-proliferation treaties and agreements. Progress is needed in the field of disarmament and non-proliferation in accordance with the existing relevant international instruments and by negotiating new treaties, such as a treaty banning the production of fissile material for nuclear weapons or other nuclear explosive devices.
4. The NPT, based on the three mutually reinforcing pillars of non-proliferation, disarmament and the peaceful use of nuclear energy, represents a unique and irreplaceable framework for maintaining and strengthening international peace, security and stability. The Treaty remains the cornerstone of the global nuclear non-proliferation regime and also the essential basis for efforts to secure nuclear disarmament in accordance with Article VI and an important element in the development of peaceful uses of nuclear energy. In the face of the current risks in the area of international security, in particular the risks of proliferation, we are convinced that the NPT is now more important than ever. It is our duty to preserve and strengthen its authority and integrity and to that end the EU will continue to promote all the objectives contained in the Treaty.
5. The EU welcomes the satisfactory conclusion of the second session of the Preparatory Committee of the 2010 NPT Review Conference, held in Geneva from 28 April to 9 May, which allowed detailed debates to be conducted on all the questions on the agenda and solutions to be found to the main procedural questions for the continuation of the review cycle. The EU welcomes the fact that during the session the States Parties, including those which are nuclear weapons States, reaffirmed their common commitment to maintaining the integrity and authority of the Treaty. The EU Member States actively contributed to the discussions through their comments and proposals.
6. The EU will continue to work for the success of the current review cycle. It will endeavour to ensure that, in a balanced, effective, concrete and pragmatic manner, the 2010 Conference

¹ Croatia and the Former Yugoslav Republic of Macedonia continue to be part of the Stabilisation and Association Process.

examines the means of stepping up international efforts to fight proliferation, continuing with disarmament and ensuring the responsible development of peaceful uses of nuclear energy by those countries which wish to develop their capacities in this area.

7. The EU remains fully committed, on the basis of its 2005 Common Position, which it confirms, to work to strengthen the international nuclear non-proliferation regime. The EU continues to support the Decisions and the Resolution adopted by the 1995 NPT Review and Extension Conference and the Final Document of the 2000 NPT Review Conference, while also taking account of the current situation.
8. The EU notes that serious proliferation challenges have emerged in recent years and calls on the international community to face them with conviction and to tackle resolutely any new challenge of this kind in the years to come.
9. We reiterate our support for an effective, universal non-proliferation regime based on the NPT and the IAEA's international safeguards and we stress the need to strengthen that regime. We fully recognise States Parties' inalienable right to use nuclear energy for peaceful purposes, in accordance with the relevant provisions of the Treaty. We are convinced that the development of civil nuclear energy programmes by those countries wishing to go down that road must conform strictly to the most exacting safety, security and non-proliferation standards and that it should strengthen the integrity of the disarmament and non-proliferation regime. We would recall, however, that the international community must at all costs prevent any redirection of civil nuclear programmes for the purposes of developing nuclear weapons.
10. In this connection, the EU emphasises the essential and unique role of the IAEA in monitoring States' fulfilment of their nuclear non-proliferation undertakings. The IAEA's system of international safeguards is the irreplaceable basis for verifying the global nuclear non-proliferation regime. The IAEA Comprehensive Safeguards Agreements and the Additional Protocols constitute the current verification standard. The EU considers the Additional Protocol to be an integral part of the IAEA Safeguards System and adherence to it should be considered an essential means of verifying the fulfilment of States Parties' obligations under Article III of the NPT. We urge all States that have not yet done so to sign and bring into force their respective Safeguards Agreements and Additional Protocols. The EU Member States are also working within the NSG to ensure that the ratification of the Additional Protocol becomes a condition for the export of nuclear-related items and technologies.
11. We would once again draw attention to the potential implications for international peace and security of withdrawal from the NPT. The contributions and discussions during the first and second sessions of the Preparatory Committee of the 2010 NPT Review Conference have proved to be very useful. We call for the adoption, during this review cycle, of measures to discourage withdrawal from the Treaty and to deal with the consequences of a withdrawal from the Treaty, including through the suspension of nuclear cooperation. We are also continuing to work towards universal accession to the NPT and call on those States not yet party to the NPT to join the Treaty as non-nuclear-weapon States.
12. Moreover, the European Union confirms its commitment to strong national and internationally coordinated controls on exports to complement our obligations under the NPT and it supports the strengthening of the Nuclear Suppliers Group (NSG). The EU calls on the NSG and the Zangger Committee to share their experiences with controls on exports with non-member

countries in order to meet the new challenges connected with the increase in world trade in nuclear-related items.

13. The EU attaches great importance to the fight against terrorism and supports all measures designed to prevent terrorists acquiring nuclear, biological and chemical weapons or connected materials, their means of delivery and radiological material. UNSC Resolution 1540 and the subsequent Resolutions 1673 and 1810 play a crucial role in this respect. We salute the efforts of the IAEA in the prevention of nuclear terrorism, in particular through the Nuclear Security Fund, which the EU continues to support. We also support the activities of the IAEA which make it possible to exercise better control over nuclear and radioactive material and to improve Member States' capacity to detect and react to illegal trafficking in nuclear material and other radioactive material. The EU calls on all States that have not yet done so to sign and ratify the Convention for the Suppression of Acts of Nuclear Terrorism and the Convention on the Physical Protection of Nuclear Material (CPPNM) and the amendment thereto.
14. The EU welcomes the initiative launched by the Director General of the IAEA to discuss multilateral approaches to the fuel cycle. The IAEA must be the driving force behind these discussions. The EU feels that it is time to finalise concrete measures in this area. Balanced multilateral mechanisms would contribute significantly to allaying recipient countries' concerns regarding the security of supply, by facilitating access to nuclear fuel and associated services, lessening the need to invest in complex and costly fuel cycle technologies and reducing concerns about proliferation and nuclear safety. The EU welcomes the proposals made thus far, in particular those supported or brought forward by some of its Member States. The various proposals are welcome. The European Union stresses the importance of proposing solutions which meet the needs of States wishing to develop peaceful uses of nuclear energy while favouring the greatest possible safety and security. The European Union is currently examining closely the possibility of making a financial contribution to the ambitious project for a fuel bank, under the aegis of the IAEA, begun by the NGO Nuclear Threat Initiative (NTI). This project represents a first stage in the implementation of a train of thought begun some time ago, which is worth pursuing further. The European Union would like to participate in the framing of specific parameters for this bank.

Mr Chairman,

15. Iran's nuclear programme represents an important challenge to the non-proliferation regime. For more than 20 years Iran has been concealing a series of clandestine nuclear activities and is carrying out enrichment and heavy water activities while at the same time developing a medium-range ballistic missile programme.
16. In adopting sanctions resolution 1835 on the Iranian nuclear programme on the basis of Article 41 of Chapter VII of the United Nations Charter, the Security Council again sent a firm message to Iran expressing the international community's determination. We deplore Iran's persistent failure to comply with the requirements of the Security Council and the IAEA Board of Governors by refusing to suspend enrichment, to shed full light on its past and present activities, and to grant the IAEA the access and cooperation demanded by the latter to resolve the outstanding questions mentioned in its reports, in order to restore confidence. The EU is particularly concerned by the last report from the IAEA Director General on 15 September; it shares the Director General's "serious concern" when Iran fails to reply to questions about possible activities in relation to the design and manufacture of nuclear weapons. We urge Iran to comply with the demands of the Security Council and the IAEA, including the suspension of

enrichment and reprocessing activities and all heavy water projects. The EU remains committed to finding a negotiated solution rapidly on the nuclear dossier and we reaffirm our firm commitment to a dual approach. We urge Iran to open the way to negotiations by complying with UNSC Resolutions 1737, 1747, 1803 and 1835. We reiterate our support for the proposals put to Iran in June 2006 by the Secretary-General and High Representative of the European Union and developed further in a revised offer delivered to Iran on 14 June.

17. The European Union continues to support the Six Party talks process and the aim of denuclearisation of North Korea, in accordance with Security Council Resolution 1718. The EU stresses the importance of rapid and complete fulfilment of the commitments set out in the Joint Statement of 19 September 2005. The EU calls on the DPRK to comply fully with Security Council Resolutions 1695 and 1718 and with its obligations under the Non-Proliferation Treaty, including implementation of its Comprehensive Safeguards Agreement with the IAEA. The EU would recall the DPRK's obligation not to engage in sensitive exports leading to proliferation. We had been particularly concerned by the announcement by North Korea that it was restarting its reactor at Yongbyon. We welcome the recent agreement between the United States and the DPRK on the resumption of the disabling of its nuclear facilities. This constitutes a step forward on the way towards the complete, verifiable and irreversible denuclearization of DPRK.

We hope that the Six Party talks will enable progress to be made on implementing the agreement of February 2007. The EU will continue to contribute to the denuclearisation process, in particular by means of a Joint Action adopted by the Council in November 2007 to support the IAEA in its activities to monitor the shut-down of nuclear reactors in North Korea.

18. The EU has noted with concern the statement by the Director-General of the IAEA of 25 April 2008 about allegations concerning an undeclared nuclear reactor in Syria. It welcomes the fact that the IAEA decided to carry out, at the end of June, investigations into this and calls on Syria to cooperate fully with the Agency so that it can fulfil its mandate in satisfactory conditions. The European Union is looking forward to the IAEA's report of its inspections.

19. The EU stresses the need to work for general disarmament. Non-proliferation, disarmament and arms control, together with confidence, transparency and reciprocity are vital aspects of collective security. We welcome the nuclear disarmament measures taken in the two EU nuclear-weapon States and their initiatives in this area. The EU invites the international community to work to promote specific and realistic initiatives on disarmament, by urging in particular:

- the universal ratification of the Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty and the completion of its verification regime, and the dismantling as soon as possible of all nuclear testing facilities in a manner that is transparent and open to the international community;
- the opening without delay and without preconditions of negotiations for a treaty banning the production of fissile material for nuclear weapons, and the introduction of an immediate moratorium on the production of such material;
- the establishment of confidence and transparency measures by the nuclear powers;
- further progress in the current discussions between the United States and Russia on the development of a legally-binding post-START arrangement, and an overall reduction in the global stockpile of nuclear weapons in accordance with Article VI of the NPT, in particular by the States which possess the largest arsenals;

- the inclusion of tactical nuclear weapons, by those States which have them, in their general arms control and disarmament processes, with a view to their reduction and elimination;
 - the start of consultations on a treaty banning short and medium-range surface-to-surface missiles;
 - the accession to and implementation by all of the Hague Code of Conduct;
 - and, over and above this, mobilisation in all other areas of disarmament.
20. The EU attaches the greatest importance to the entry into force as soon as possible of the Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty and the completion of its verification regime. Renewed momentum towards the entry into force of the Treaty is perceptible, and we must reinforce it, especially with a view to the 2010 NPT Review Conference. The EU welcomes the recent ratifications of the CTBT by Colombia, Malaysia, Barbados, the Bahamas, the Dominican Republic and Palau. We repeat our call to all States which have not yet done so, and particularly the nine States in Annex II to the Treaty, to sign and ratify the Treaty unconditionally and without delay. We continue to actively support the Special Representative of the States which have ratified the Treaty in his work of promoting universal accession to it.
21. Pending the entry into force of the Treaty, we call on all States to uphold a moratorium and desist from any action which is contrary to the obligations and provisions of the CTBT. Furthermore, the EU urges the States concerned to dismantle as soon as possible all their nuclear testing facilities in a manner which is transparent and open to the international community.
22. The EU also calls on the States which have signed or ratified the Treaty to pay all their contributions to the CTBT Preparatory Commission on time and without conditions. In addition to fulfilling its financial obligations, the EU is supporting the CTBT in areas such as training, capacity building and enhancing the performance of the global verification system.
23. The EU attaches a clear priority to the negotiation, without preconditions, in the Conference on Disarmament, of a treaty banning the production of fissile material for nuclear weapons or other nuclear explosive devices (FMCT), as a means to strengthen disarmament and non-proliferation. This is a priority that is ripe for negotiation. The EU stresses the importance of the Conference on Disarmament as the single multilateral forum available to the international community for negotiations on disarmament. The EU is encouraged by the interactive informal debates that took place during the 2008 annual session. The EU has indicated that it could accept proposal 1840 as it stands, and has thus demonstrated its good will and its determination to find a way out of the current stalemate. We call on all delegations to show flexibility and responsibility and to join the consensus on that proposal. Pending the entry into force of an FMCT, the EU calls on all States to declare and uphold a moratorium on the production of fissile material for nuclear weapons or other nuclear explosive devices, and to dismantle their production capacity. We welcome the fact that four nuclear-weapon States have decreed such a moratorium.
24. The EU backs the continuation of nuclear disarmament, in accordance with Article VI of the NPT, and welcomes the reduction in strategic nuclear weapons and their means of delivery since the end of the Cold War, and the significant measures taken by two Member States of the Union in this respect. We stress the need for an overall reduction in the global stockpile of nuclear weapons in accordance with Article VI of the NPT, in particular by the States which possess the largest arsenals. In this context, we recognise the principle of irreversibility which

must underpin all measures in the area of nuclear disarmament and arms control, as they contribute to establishing and upholding international peace, security and stability, taking these conditions into account. We are pursuing efforts to secure transparency as a voluntary confidence-building measure to support further progress in disarmament. The EU welcomes the increased transparency shown by some nuclear-weapon States on the nuclear weapons they possess and calls on others to do likewise.

25. Whilst welcoming the reductions in nuclear weapons deployed and their means of delivery under the START and SORT Treaties, the European Union notes that these treaties will expire in 2009 and 2012 respectively, and urges the need for further progress. In this respect, the EU is encouraged by the discussions in progress between the United States and Russia on the development of a post-START arrangement, and welcomes in particular the recent announcement following the meeting in Sochi that they will work towards a legally binding instrument.
26. The EU also calls on all States with non-strategic nuclear weapons to include them in their general arms control and disarmament processes with a view to their reduction and elimination. It also stresses the importance, for the purposes of nuclear disarmament, of the programmes for the destruction and elimination of nuclear weapons and the elimination of fissile material under the G8 Global Partnership.
27. The EU recognises the high value of the existing legally-binding security assurances, provided by the Protocols to the agreements creating nuclear-weapon-free zones, and of the unilateral declarations by nuclear-weapon States, noted by Security Council Resolution 984/1995 and reaffirmed on several occasions, notably at the 6th NPT Review Conference, to non-nuclear-weapon States on the use of or threat of use of nuclear weapons. Positive and negative assurances can play an important role in the NPT regime and can act as an incentive to forego the acquisition of WMD. We are committed to promoting further consideration of security assurances.
28. The EU continues to attach great importance to the development of internationally recognised nuclear-weapon-free zones (NWFZ), established on the basis of arrangements freely arrived at among States of the regions concerned, as elaborated in the guidelines adopted by the UNDC in 1999. Nuclear-weapon-free zones enhance regional and global peace and security and are a means of promoting nuclear disarmament, stability and confidence. We welcome and support the signing and ratification by the nuclear-weapon States of the relevant protocols to the NWFZ treaties, following completion of the necessary consultations. We hope that outstanding issues concerning nuclear-weapon-free zones can be resolved through detailed consultations, in accordance with UNDC guidelines and with the agreement of all parties involved.
29. The EU remains committed to the full implementation of the resolutions on the Middle East adopted by the Security Council and the 1995 NPT Review and Extension Conference. The EU calls on the States of the region to establish an effectively verifiable zone free of nuclear weapons, as well as other weapons of mass destruction and their means of delivery. We call on all the States of the region that have not yet done so to accede to the NPT, and to the conventions banning biological and chemical weapons, and to conclude with the IAEA a Comprehensive Safeguards Agreement and an Additional Protocol.

Mr Chairman,

30. We must work together and be united to make the world a safer place. The EU calls on all States to work for disarmament, in accordance with Article VI of the NPT, and to make the non-proliferation regime more effective.

Thank you, Mr Chairman.
